

PLU de Flines-lez-Raches : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Flines-lez-Raches (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 10 décembre 2025. Il délimite 96 zones, dont 17 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 décembre 2025.

- Le PLU de Flines-lez-Raches s'applique dans sa version du 10 décembre 2025 ; nous publions 7 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 96 zones : 17 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 27 agricoles (A) et 50 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Flines-lez-Raches occupe le rang 76 par le nombre de zones délimitées : 49 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 145 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Flines-lez-Raches depuis 2013, pour 186 logements créés (base Sítadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	96 zones
Zones urbaines (U)	17 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	27 zones
Zones naturelles (N)	50 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	FLINES-LEZ-RACHES
Version du	10 décembre 2025
Partition GPU	DU_59239
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_59239/1e39082aa14b3cf9318427ed8f57e819/59239_reglement_20251210.pdf
Règles extraites	7 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Flines-lez-Raches

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	22 octobre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, P-Lot, P-SMA, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 décembre 2025. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/flines-lez-raches-59239-7-extraits>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de plus près les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Flines-lez-Raches : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054877080
Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses, 10 reconnaissances
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Engins de guerre, Affaissement minier
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	Ua, Ub, Ue, UI
Nomenclature des zones à urbaniser	1AU

Situation administrative

Code INSEE	59239
Code postal	59148
Intercommunalité	CA Douaisis Agglo
Département	Nord
Région	Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	96 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	96 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	96 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Anhiers (2,4 km)	42 zones
Lallaing (3,3 km)	56 zones
Râches (3,6 km)	51 zones
Faumont (5,2 km)	30 zones
Roost-Warendin (6,0 km)	98 zones
Waziers (6,2 km)	113 zones
Raimbeaucourt (6,2 km)	72 zones
Sin-le-Noble (7,0 km)	57 zones
Guesnain (7,9 km)	29 zones
Dechy (8,0 km)	81 zones
Auby (8,7 km)	137 zones
Flers-en-Escrebieux (9,6 km)	89 zones
Lambres-lez-Douai (11,4 km)	77 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/flines-lez-raches-59239>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Flines-lez-Raches : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Cuincy (11,7 km)	30 zones
Férin (11,9 km)	27 zones
Courchelettes (12,0 km)	28 zones
Gœulzin (12,5 km)	25 zones
Cantin (12,6 km)	29 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/flines-lez-raches-59239>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.